

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.06.03 Convocation du 19.06.03

Compte rendu affiché 30 Juin 2003

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue: Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

**Objet : PROROGATION d'un CDD
(POLITIQUE de la VILLE)**

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents :	20
votants	26

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes ZUILI, DESVIGNES, MILLET, MM. BOUREZG et BELLOT,

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mme BERRA par M. FAURE - Mme WYMAN par M. GONDELAUD - M. CHRETIN par M. RODRIGUEZ - Mme PERRIN par M. POINT - M. MACHURAT par M. BELLOT

Absents représentés :

Absents excusés : Mme DURAND, M. FERNANDES, Mme LABASOR

~~~~~

Madame l'Adjointe déléguée explique que le contrat à durée déterminée d'un agent effectuant le remplacement d'une personne placée en longue maladie arrive à expiration.

Le retour du titulaire n'étant pas actuellement prévu, il y a lieu de proroger ledit contrat qui installera l'intéressée, ***pour six nouveaux mois***, sur le poste de secrétaire du service politique de la ville.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23.01.2003,
- Vu l'avis de prolongation de l'arrêt de travail de l'agent titulaire actuellement en maladie,
- Décide de proroger de 6 mois, *dans les mêmes conditions que précédemment*, la durée de validité du contrat à durée déterminée de l'agent chargé du remplacement du fonctionnaire territorial titulaire, actuellement en congé longue
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toute opération relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 Juin 2003

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 1<sup>er</sup> Août 2003  
- de la publication le 1<sup>er</sup> Août 2003  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 1<sup>er</sup> Août 2003